

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 15 février 2006, sur la pétition intitulée: «Fermeture définitive de toute la rue Vignier à la circulation».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-137 au Conseil administratif avec la recommandation de suivre la proposition de l'îlotier et d'en vérifier la faisabilité.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Bien que l'intitulé de la pétition P-137 demande la fermeture de la rue Vignier à la circulation, l'objectif recherché par l'unique signataire de la pétition est de supprimer la possibilité de stationner devant ses fenêtres, notamment des camionnettes, en raison de l'obscurcissement que cela provoque dans son appartement.

Dans le cadre de l'examen de cette pétition, votre Conseil a souhaité répondre à la demande de la pétitionnaire en suivant la proposition de l'îlotier qui préconise de supprimer la place de stationnement située devant la fenêtre du numéro 6 de la rue Vignier et de la déplacer devant le commerce du numéro 5 de la rue Vignier.

Considérant que le plan d'aménagement de la rue avait fait l'objet d'une concertation avec les riverains de la rue et notamment des commerçants particulièrement attentifs au maintien du stationnement de proximité, les services techniques ont souhaité connaître leur avis.

Après consultation de ces derniers, il s'avère qu'il n'est pas souhaitable de marquer une place de stationnement devant le commerce du numéro 5 de la rue Vignier. Cela aurait en effet pour conséquence de déplacer le problème et non de le résoudre, puisque les véhicules en stationnement masqueraient la vitrine du commerce.

Toutefois, une solution alternative qui permet de répondre aux attentes de la pétitionnaire tout en respectant le point de vue des commerçants a pu être trouvée. Le projet consiste d'une part à transformer les deux places de stationnement voiture situées devant le numéro 6 de la rue Vignier en places deux-roues. Cela permettra à la fois d'absorber une partie du stationnement illicite de deux-roues très important dans la rue et d'éviter le stationnement de grands véhicules devant le numéro 6 de la rue Vignier, conformément à la demande de la pétitionnaire. D'autre part, il s'agira de diminuer la taille de la case de stationnement livraison

sur la rue adjacente Guillaume-de-Marcossay pour marquer une place voiture. La pose de potelets le long des façades de la rue Vignier et le déplacement d'un bac d'orangerie viendront compléter le dispositif pour sécuriser le cheminement des piétons et éviter le stationnement illicite.

Le dossier a été avalisé par l'Office cantonal de la mobilité et par le Service d'incendie et de secours et est actuellement en cours de réalisation.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 12 juillet 2006.